



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Maison dite chalet Godino

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000143
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison
Précision sur la dénomination : chalet
Appellation : Chalet Godino

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AB, 38

Historique

Roger Godino choisit de quitter Arc 1600 où il possède un logement dans la résidence la Rive pour venir habiter le dernier site constructible d'Arc 1800, placé à l'extrémité ouest, en limite du territoire de la commune de Bourg-Saint-Maurice, comme la "proue" de la station des Arcs, placée en avancée vers l'aval de la vallée. Le projet est étudié par B. Taillefer, et la mise en oeuvre est assurée par le bureau d'études COGEM (bureau d'études lié à la SMA), avec A. Chedal, en 1987. Le chalet fait partie du lotissement du Jardin Alpin (sept lots comprenant six chalets individuels et un chalet collectif) conçu en 1984 à l'initiative de R. Godino, promoteur de la station des Arcs.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1987 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Le chalet de R. Godino est placé dans la partie supérieure du lotissement, accessible par une voirie interne (non déneigée l'hiver) qui donne accès au chalet, desservi aussi par le garage collectif enterré situé en partie inférieure. Le chalet est relié directement au domaine skiable par le télésiège du Jardin Alpin. Les choix d'architecture retenus par B. Taillefer sont le reflet des interrogations de l'architecte : "je ne savais pas où j'étais, me rapprocher de quoi, des chalets d'alpage, des résidences touristiques, mais faire aussi ce qui correspond à ce que les gens voulaient". Si les principes d'implantation dans la pente (décalage des niveaux dans la pente du terrain, grandes baies au sud-ouest, tous les niveaux accessibles de plain-pied) s'inspirent des choix développés pour les constructions collectives édifiées dans la station, par contre les techniques et les matériaux retenus font appel à des solutions moins novatrices (murs béton protégés par des parements en maçonnerie de pierres, couverture en lauzes) jamais employées jusque là dans les réalisations des Arcs. En fait les choix d'architecture du chalet Godino s'inspirent de la forme des chalets d'alpage présents dans les pentes de la montagne des Arcs, reprenant l'essentiel de leurs volumétries. Le chalet de R. Godino comprend des niveaux multiples répartis en trois parties : l'entresol, avec trois chambres et les caves de plain-pied ; le rez-de-chaussée, avec les pièces de vie, une chambre, et l'entrée de plain-pied ; l'étage, avec des galeries ouvertes sur les pièces de vie. La superficie est de 170 m² environ.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre ; crépi ; essentage de planches ; béton armé ; moellon

Matériau(x) de couverture : schiste en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à deux pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier en fer-à-cheval

Typologies et état de conservation

Typologies : chalet individuel

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le chalet fait partie du lotissement du Jardin Alpin conçu en 1984 à l'initiative de Roger Godino promoteur de la station des Arcs. Le chalet de Roger Godino est voisin du chalet personnel de Bernard Taillefer, construction comparable.

Le projet est étudié par Bernard Taillefer, et la mise en oeuvre est assurée par le bureau d'études « COGEM » (bureau d'études lié à la S.M.A., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal, en 1987.

B. Origine du projet

Le chalet de Roger Godino est placé dans la partie supérieure du lotissement, accessible par une voirie interne (non déneigée l'hiver) qui donne accès au chalet et desservi aussi par le garage collectif enterré situé en partie inférieure. Le chalet est relié directement au domaine skiable par le télésiège du «Jardin Alpin ». Le départ en contre bas, est accessible directement par gravité, et le retour des skieurs est possible directement par la piste des « Rêches».

C. Programme

Le chalet de Roger Godino comprend des niveaux multiples répartis en trois parties :

- l'entresol, avec trois chambres et les caves de plain-pied ;
- le rez-de-chaussée, avec les pièces de vie, une chambre, et l'entrée de plain-pied ;
- l'étage, avec des galeries ouverte sur les pièces de vie.

Le chalet a une superficie de 170 m² environ.

D. Principes du projet

D.1 - Parti général, situation dans l'ensemble de la station

Le chalet est une construction de volumétrie simple, dont le faîtage est placé parallèlement aux courbes de niveau, à l'identique des chalets d'alpage ; les murs pignons sont orientés au sud-ouest et au nord-est, tandis que les murs gouttereaux vers l'aval ou l'amont du terrain.

D.2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

Le chalet Godino comprend trois niveaux décalés dans la pente. Les pièces de vie sont placées sur les façades pignons (ouest et sud-ouest), et les pièces de service (entrée, sanitaires) sont placées à l'arrière (nord, et nord-est).

E. Référence typologique

Le chalet Godino est une construction individuelle composée de trois niveaux, couverts par une toiture de lauzes, appartenant à la typologie « chalet avec terrasses protégées, Rez+1 niveau ».

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Les niveaux du logement sont multiples et répartis en trois parties, suivant les travées constructives du chalet.

L'implantation est réglée suivant le faîtage parallèle à la pente ; chaque niveau est en contact direct de plain-pied avec le terrain naturel.

B. Organisation du plan / répartition des logements

Le chalet de Roger Godino comprend des niveaux multiples répartis en trois parties, partagée chacune en trois trames (3.12 m / 4.86 m / 3.12 m) : entresol, rez-de-chaussée, étage.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Murs en béton avec parement en maçonnerie de pierres, construit en trois travées principales.

D. Terrasse

Les terrasses sont intégrées à l'architecture du chalet, et composée de solives reposant sur les murs de refend ; les garde-corps sont limités à la seule rambarde.

E. Couverture / toiture

Charpente

la charpente est composée de quatre fermes supportant 11 pannes (cinq pannes sur chaque versant) disposées perpendiculairement aux trois travées ; deux fermes au niveau des murs pignons, une ferme médiane, et une ferme placée à l'extérieur, décalée de 1 mètre environ devant le mur pignon sud-ouest (à l'aplomb des décrochés de la pièce du salon) supportant les terrasses et les garde-corps.

Les fermes reposent sur la maçonnerie (murs gouttereaux et murs de refend), sur des poteaux intermédiaires posés sur la maçonnerie, ou bien sur des poteaux posés au sol ; assemblages par chevilles bois ou boulons métalliques.

Couverture

Toit à deux versants ;

couverture en lauzes ;

souche de cheminée revêtue bois.

F. Façades et baies

Façade pignon sud-ouest

A chaque niveau et pour chaque travée, les baies sont comprises dans des murs ossature bois recouverts d'un bardage extérieur de bois ; pour la travée centrale (pièce de séjour au niveau haut et chambre principale au niveau bas) : grandes menuiseries coulissantes ; pour les travées latérales : baies de proportions verticales.

Les deux murs de refend ont la même longueur que les murs gouttereaux ; comme la façade présente un retrait au niveau des deux travées amont, on a pu disposer des terrasses protégées de part et d'autre par les murs de refend, et au-dessus par le toit. (leur profondeur est équivalente au retrait de la façade).

Les parties apparentes des deux murs de refend, comme tous les murs extérieurs, sont revêtues de pierres appareillées.

La ferme de la charpente placée à l'aplomb des murs de refend, s'appuie par des poteaux intermédiaires appuyés sur les murs de refend.

Les solives des planchers des terrasses sont ancrées ou posées sur les refends.

Les garde-corps des terrasses sont une simple pièce de bois de section carrée, fixée par boulons aux poteaux de la charpente, et à des suspentes fixées aux arbalétriers.

Façade pignon nord-est

L'entrée est aménagée dans un appentis adossé au corps principal ; construit en maçonnerie de béton et en charpente bois.

La travée aval est décalée par rapport aux autres travées ; cette avancée est traitée en maçonnerie.

Le reste de la façade (partie en retrait) est revêtu de bardage bois.

La façade présente une baie pour chaque pièce, de petite dimension (orientation nord).

Façade gouttereau sud-est

Les parties maçonnées sont pleines, sans aucune baie.

Dans l'angle revêtu en bois (angle est), se trouvent les deux baies de la cuisine, dégageant sur la terrasse.

Terrasse tout le long de la façade, en dalles de pierre et lames de bois.

Terrasse, de plain-pied avec le terrain à l'est (côté entrée), et en surplomb au sud (mur de soutènement de la terrasse en maçonnerie de pierre, qui suit la forme arrondie de l'extrémité de la terrasse).

Façade gouttereau nord-est

Pierres en parement et bardage bois, petites ouvertures encadrées de bardage bois.

G. Intérieur des logements

G.1 - Principe général

Plan compact composé sur trois travées (3.12 m / 4.86 m / 3.12 m) ;

deux niveaux de logement : niveau principal avec pièces de vie, une chambre et l'entrée, niveau inférieur avec 3 chambres et caves.

Implantation dans la pente pour que chaque niveau soit de plain-pied :

- la charpente structure l'agencement entre les pièces ;
- les pièces de vie sont disposées autour de la cheminée et des circulations ;
- les niveaux des trois travées sont tous légèrement décalés les uns par rapport aux autres (quelques marches à gravir entre chaque travée) ;
- le volume du niveau principal occupe toute la hauteur du chalet, jusqu'à la charpente laissée apparente.

G.2 - Distribution

Entresol

Entrée au nord-est ;

caves dans les parties enterrées ;

chambre principale au sud-est (18 m² environ) avec dressing et sanitaire ;

deux chambres de 10 m² environ au sud-ouest et nord-est ;

salle de bain et WC.

Rez-de-chaussée

L'entrée au nord-est dessert le hall de distribution et l'escalier accédant au niveau inférieur ;

une pièce commune rassemble les espaces de vies ouverts les uns par rapport aux autres, cuisine, coin repas et séjour :

- cuisine et repas dans la travée latérale amont (sud-est) ;
- séjour dans la travée centrale ;
- salon dans la travée aval (nord-ouest).

Espaces disposés autour du coin feu placé au centre du chalet

Le volume de la pièce commune occupe toute la hauteur, sauf au niveau du coin feu surmonté d'une mezzanine accessible par quelques marches adossées à la cheminée.

Travée centrale légèrement surélevée par rapport au niveau de la cuisine et du coin repas ;
une chambre à l'angle nord avec un sanitaire individuel ;
WC.

La salle à manger et le salon ouvrent sur une terrasse au sud-ouest ;
la cuisine ouvre sur la terrasse de plain-pied à l'amont (sud-est).

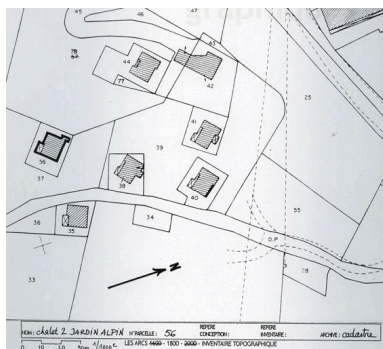
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations



Plan masse et de situation, d'après le plan cadastral, 1992, section AH
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301456NUD



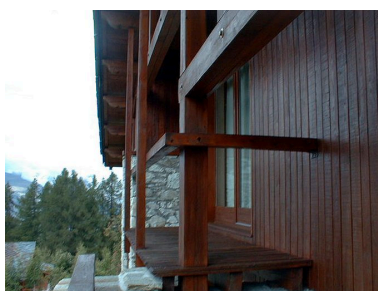
Façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301492NUCA



Façade nord-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301493NUCA



Façade sud-ouest, détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301494NUCA



Détail d'une terrasse et du garde-corps
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301495NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Maisons (IA73000152) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

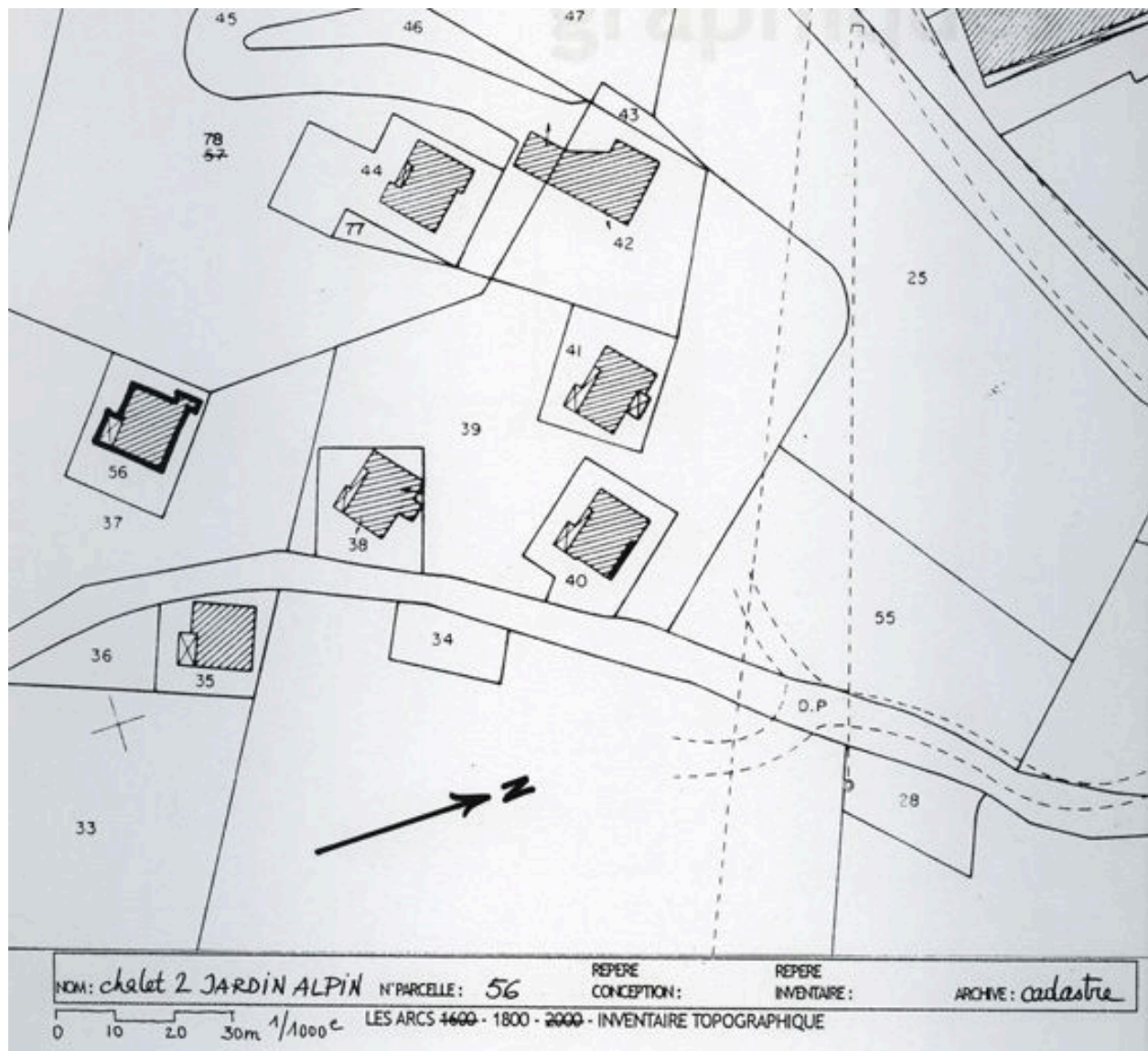
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Lotissement Le Jardin Alpin (IA73000144) Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charmettoger
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan masse et de situation, d'après le plan cadastral, 1992, section AH

IVR82_20057301456NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud-ouest

IVR82_20057301492NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord-est

IVR82_20057301493NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud-ouest, détail

IVR82_20057301494NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'une terrasse et du garde-corps

IVR82_20057301495NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation